

REVUE DU PATRONAGE
ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. — 1^o Œuvre de l'Hospitalité du travail pour les femmes. — 2^o Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
ÉTRANGER. — Le pénitencier d'Elmira à New-York (Etats-Unis).

FRANCE

I

*Œuvre de l'Hospitalité du travail
pour les femmes.*

Cette œuvre a pour but :

« 1^o D'offrir un abri gratuit et temporaire sans distinction de nationalité ou de religion, à toute femme ou fille sans asile décidée à chercher dans le travail le moyen de gagner honorablement sa vie.

» 2^o D'occuper utilement ses pensionnaires pendant la durée de l'Hospitalité qui leur est accordée et de rendre l'habitude et l'amour du travail à celles qui les auraient perdus.

» 3^o De chercher à leur procurer un emploi honorable qui les mette à même de se suffire à l'avenir.

» La plus complète liberté au point de vue des pratiques religieuses est laissée aux femmes admises dans l'asile. » (Art. 1 et 2 des statuts.)

Cette œuvre a tenu son assemblée générale le 4 décembre 1885. Le rapport a été présenté par M. Léon Lefebure, vice-président ; il dira, mieux que nous ne saurions le faire, le but humanitaire et élevé de cette œuvre intéressante entre toutes.

Voici ce rapport en entier :

« Dans les pages d'une si poignante éloquence qu'il a consacrées au récit des prodiges accomplis à Paris par la charité non officielle, M. Maxime du Camp a dit : « Si l'on veut savoir comment les œuvres de la bienfaisance privée s'épanouissent et se dilatent, il faut regarder du côté de l'Hospitalité du travail. »

« Je serais bien surpris, — a-t-il ajouté, — si, de ce tronc qui sort à peine de terre, ne jaillissaient des rameaux féconds. L'arbre sera transplanté, car il pousse sur un terrain tellement étroit qu'il est menacé d'y être étouffé. »

M. Maxime du Camp a été bon prophète. Le seul fait de cette première réunion dans le vaste immeuble qui a été nouvellement acheté pour l'œuvre en est la démonstration éclatante.

L'arbre a été transplanté !

« La maison est si petite », avait dit M. Maxime du Camp de la maison de la rue d'Auteuil, « qu'elle en devient inhospitalière et qu'elle ment à son titre ». On ne pourra plus appliquer cette réflexion au local où nous nous trouvons en ce moment : on y est à l'aise pour faire le bien.

Nous vous y avons conviés, Mesdames et Messieurs, pour donner un caractère définitif à la période nouvelle dans laquelle l'œuvre va entrer.

Il lui fallait des statuts qui répondissent à son développement, qui lui permettent un jour d'être reconnue comme œuvre d'utilité publique ; nous allons vous les soumettre. Vous aurez aussi à confirmer dans ses fonctions le Conseil d'administration.

Mais avant de présenter à votre approbation les divers objets sur lesquels vous avez à vous prononcer, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de vous faire connaître, en quelques mots, la situation actuelle de l'œuvre, et de vous expliquer moyennant quelle combinaison elle va recevoir une installation nouvelle.

Nous n'avons pas à vous rappeler comment a débuté l'Hospitalité d'Auteuil le 20 décembre 1880, bien modestement, soutenue seulement alors par quelques personnes charitables qui en portaient tout le poids ; comment, après avoir fondé un refuge uniquement destiné à ouvrir chaque soir sa porte aux malheureuses femmes qui venaient réclamer asile, à leur donner

un lit pour une, deux, trois nuits, on en est venu à reconnaître l'insuffisance d'un tel mode d'assistance, l'impossibilité de fermer la porte à la femme hâve et harassée qui n'a pu trouver le moyen de vivre et de la renvoyer à la rue, à l'arche du pont, à l'anfractuosité du vieux mur, au gardien de la paix qui la verra, en faisant sa ronde, et la conduira au poste.

Nous n'avons pas à rappeler, en un mot, comment on a reconnu qu'il serait humain d'étendre et de prolonger l'hospitalité et qu'il serait chrétien d'aider plus efficacement celles qui sont trop affaiblies ou trop découragées pour se sauver elles-mêmes. M. Maxime du Camp a dit tout cela. Je ne fais qu'emprunter son langage même et je le reproduirai encore plus loin. Pouvons-nous mieux faire que de donner aujourd'hui la parole à celui qui a si merveilleusement compris et fait connaître notre œuvre et auquel nous devons rapporter l'origine de tant de libéralités ?

L'hospitalité de nuit a cessé de fonctionner dans les conditions où elle avait été organisée au début, vers la fin de 1882. L'expérience avait conduit promptement ses fondateurs à associer le travail à l'hospitalité, à offrir à ces malheureuses, que la nécessité pousse vers de redoutables hasards, un asile où elles auraient le droit de séjourner un, deux, trois mois, où elles auraient le temps de reprendre haleine et de raffermir leur courage épuisé par une lutte trop longue, où on aurait enfin le loisir de les refaire, de leur enseigner les premiers éléments d'un métier et de leur trouver une condition acceptable.

C'est ainsi que la maison d'Auteuil est devenue à la fois une infirmerie, une école, un hospice et un ouvroir, un lieu de repos, d'éducation morale et de préparation au travail rémunéré, et pour tout dire, une institution vraiment maternelle, parce que, non contente de s'ouvrir devant les malheureuses, de les hospitaliser, de les nourrir et bien souvent de les vêtir, de leur offrir un repos de trois mois, elle ne s'en sépare qu'en leur donnant une condition où la vie est assurée. C'est ainsi que les religieuses si dévouées qui dirigent la maison, que les femmes du monde bienfaitrices qui les aident, ont pour constante préoccupation, non seulement de subvenir aux multiples besoins de l'asile, mais encore d'établir des relations au dehors, de se mettre en communication avec des familles offrant toute garantie de moralité, de regarder dans les magasins, dans les arrière-boutiques, dans les

cuisines, dans les antichambres, dans les blanchisseries, pour y caser en toute sécurité celles qui sont tombées de misère sur le seuil, auxquelles on a rendu le courage et le goût de vivre, que l'on a restaurées, ramenées au bien et qui ne demandent plus que le salaire dû au travail.

Dès la première année de son existence, l'œuvre donnait l'hospitalité à 1,241 femmes et 460 étaient pourvues de places par les religieuses ; l'année suivante, c'est 2,867 femmes qui sont recueillies, plus du double de la première année, et le chiffre des placements s'élève à 1,479, démonstration éclatante du pressant besoin auquel on répondait ; l'année 1883 comptait 3,426 pensionnaires et 1,414 placements, celle de 1884, 3,216 admissions et 1,937 placements ; enfin pendant les onze premiers mois de l'année courante, 3,110 femmes ont été recueillies et 2,006 ont été placées, ce qui fait, depuis 1881, 13,859 admissions et on constate, en outre, ce résultat bien digne d'être signalé, que depuis deux ou trois ans les deux tiers des femmes recueillies ne quittent la maison que pour entrer en condition.

Mais vraiment on étouffait dans la petite maison d'Auteuil, on étouffait au dortoir, au réfectoire, à la cuisine, dans les ateliers. Escaliers resserrés, dortoirs où les lits se touchent, recoins qui servent de lavabos, cabinets noirs dont on fait des vestiaires, grenier qui est une chapelle, soupente où couchent la supérieure et deux religieuses, loge de tourière qui est une niche, atelier d'une dimension dérisoire, plus rien ne répondait au nombre de femmes hospitalisées et aux exigences qu'imposent les lois de l'hygiène.

Il fallait trouver une installation nouvelle, et l'on ne voulait pas quitter Auteuil, s'éloigner du lieu de naissance.

L'occasion s'est rencontrée.

A la suite d'un désastre industriel on mit en vente, avenue de Versailles et rue Félicien-David, un vaste terrain de 3,500 mètres carrés, contenant une maison d'habitation et de grands ateliers.

C'était précisément ce que l'on cherchait.

Mais le moyen de faire une acquisition de cette importance, alors que la somme nécessaire pour faire face aux seules dépenses annuelles de l'œuvre s'élève déjà à plus de 60,000 francs, qu'il faut se procurer par des quêtes, des souscriptions, des démarches de chaque jour et alors que le produit du travail des pensionnaires ne dépasse pas 18 ou 19,000 francs !

C'est ici qu'interviennent les miracles « de cette foi qui ne doute de rien parce qu'elle ne peut douter d'elle-même ».

Quand la supérieure d'Auteuil désespérait déjà de pouvoir profiter d'une occasion qui paraissait unique, quelques amis de l'Œuvre, dont plusieurs n'étaient à Paris que par hasard au mois de juillet, sont avisés de la vente qui va avoir lieu et des anxiétés des religieuses; sollicités vivement par la présidente, M^{me} la comtesse de Briey, et sous le coup de je ne sais quelle inspiration providentielle, ils se réunissent (1), se constituent en Société et achètent l'immeuble de l'avenue de Versailles. Cent mille francs sont donnés par l'un d'eux, le jour même.

Je voudrais pouvoir parler, comme il conviendrait, de ce rare exemple de générosité, de ce don vraiment royal qui a été fait avec tant de bonne grâce, de délicatesse et de cœur. Je serais plus à mon aise pour le faire, si je ne me trouvais pas, en ce moment, à côté du cher et très bienfaisant président de l'œuvre, M. Le Roux de Villers.

Je n'ai pas besoin de dire, que si une Société anonyme s'est formée pour acheter l'immeuble où nous sommes, que si des actions ont été créées, c'est uniquement parce que l'œuvre était dans l'impossibilité d'assumer une pareille charge, et parce qu'elle n'est pas d'ailleurs apte à posséder; que cette Société n'existerait pas, si l'œuvre était reconnue d'utilité publique; que s'il y a deux conseils distincts, leurs membres se retrouvent ici, et que si un loyer figure dans vos comptes, ce n'est pas la spéculation qui doit en profiter.

Cependant, acheter l'immeuble de l'avenue de Versailles n'était que la première partie de l'entreprise.

Il fallait le mettre en état de recevoir les pensionnaires de la maison d'Auteuil, dont le bail finit dans six mois.

La Société qui doit encore cent mille francs sur le prix d'achat de la propriété avec des termes de paiement, il est vrai, n'a pas hésité. Elle a consacré d'abord 14,000 francs à des réparations urgentes, engagé ensuite une dépense de 70,000 francs pour la construction des dortoirs nécessaires pour loger 200 femmes; il reste encore à établir, pour que l'œuvre soit installée d'une façon sérieuse et à même de se créer des ressources par elle-même, une blanchisserie dont le devis s'élève à 48,000 francs environ.

(1) Cette réunion eut lieu chez notre dévoué collègue, M. Eugène Lecomte.

Pour faire face aux dépenses engagées, la Société a contracté un emprunt de 50,000 francs remboursable en cinq ans. C'est tout à fait insuffisant et nous espérons bien que, indépendamment des dons faits directement à l'œuvre, nous obtiendrons des gens de bien qu'ils souscrivent des actions jusqu'à concurrence de la somme nécessaire, soit pour achever de payer l'immeuble soit pour solder les travaux d'installation, en tout 218,000 francs.

La création d'une blanchisserie est indispensable, autant pour donner du travail aux femmes reçues dans l'asile que pour procurer des ressources à la maison.

Selon la remarque qui en a été faite, parmi les femmes qui entrent à la maison d'Auteuil, il y a des ouvrières, des servantes, des institutrices; mais la plupart sont des journalières, c'est-à-dire de pauvres créatures ne sachant aucun métier, qui se disent aptes à tout et ne sont bonnes à rien. Celles-là auxquelles on n'a pas le loisir d'enseigner la couture, sont employées dans la buanderie. Avec le système actuel des lessiveuses mécaniques une femme peut, sans apprentissage préalable, blanchir le linge convenablement et produire un gain appréciable.

Aujourd'hui, à la maison d'Auteuil, la buanderie est absolument insuffisante. Ce qu'il faudrait, c'est une véritable blanchisserie avec machine à vapeur, de larges salles où les laveuses debout devant des bassins, savonneraient, battraient, rinceraient le linge venu de l'extérieur, apporté des collègues, envoyé des couvents, expédié par les particuliers. Il n'y aurait, de cette façon, pas de non-valeurs parmi les pensionnaires; les journalières deviendraient promptement de bonnes laveuses et cette industrie nouvelle serait, pour l'œuvre, une cause d'accroissement et une source de bienfaits.

Nous reproduisons, ici, la pensée et le langage de la supérieure de l'Hospitalité.

Elle a fait ses preuves, vous le savez; son expérience est consommée comme son dévouement est sans limites; nous pouvons la croire sur parole.

Ne se rencontrera-t-il donc pas quelque âme charitable qui nous dotera de cette indispensable blanchisserie?

Ainsi, vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il faut trouver à peu près 220,000 francs pour l'immeuble et les travaux, si l'on y comprend la blanchisserie, et il faut faire vivre l'œuvre.

Dans les onze mois de cette année les recettes s'élèvent à 57,315 francs, la dépense à 56,782 francs.

Enfin, ne devons-nous pas songer à étendre progressivement les bienfaits de l'hospitalité, à tendre la main à un nombre de plus en plus grand de ces malheureuses femmes qui se perdent, qui vont disparaître dans le gouffre de la misère et de la corruption, et dont la situation est cent fois plus dure et plus atroce que celle de l'homme sans ressources?

Nous ne sommes pas inquiets. Le passé nous rend confiants dans l'avenir. Nous sommes assurés que le génie de la Charité saura inspirer, comme il l'a déjà fait, à nos Dames patronnes et à leur zélée Présidente des combinaisons ingénieuses, des démarches heureuses qui attireront vers nous les souscriptions et les dons. Certains dévouements ont un art de persuader, auquel rien ne résiste. Vous l'avez déjà prouvé, Mesdames, et je pourrais traduire ma pensée par des noms propres. Je sais que je suis deviné.

Mais qui donc, du reste, pourrait demeurer indifférent à une œuvre telle que celle de l'Hospitalité du travail? Qui refuserait de donner son concours, lorsqu'il s'agit d'abriter pendant la tourmente ces pauvres délaissées que l'on a si justement comparées à des voyageurs égarés qu'assaille la tempête, qui marchent à tâtons dans ce grand Paris, se heurtent à tous les obstacles, cherchent leur route et ne la trouvent pas?

Lorsqu'ils tombent de fatigue et de faim, ces voyageurs, lorsque les gîtes les plus infimes se ferment devant eux, lorsque le morceau de pain leur fait défaut, lorsque le vagabondage les saisit, lorsque la tentation du vol et du libertinage ou l'horreur de la vie les assiège, qui donc refusera l'obole à laquelle ils devront le salut, l'obole qui les arrachera peut-être à la cour d'assises ou au suicide? Non, personne ne saurait être sourd à ce cri de détresse, à cet appel qui est fait tout à la fois au nom de l'intérêt bien entendu, et au nom de la religion et de l'humanité. »

II

Œuvre des libérées de Saint-Lazare.

Cette œuvre, fondée en 1870 par M^{lle} de Grandpré et dirigée aujourd'hui par M^{me} de Barrau, a tenu son assemblée générale le 31 janvier 1886.

M^{me} Bogelot, directrice adjointe, a lu au nom du Conseil le rapport des travaux de l'œuvre pour l'exercice 1885.

Nous extrayons de ce rapport les passages suivants :

« Le Secrétariat reçoit nos femmes à leur sortie de prison et alimente ensuite nos asiles.

» C'est au Secrétariat (1) que se décide la marche à suivre pour obtenir aux femmes âgées les entrées dans les maisons de retraite.

» C'est au Secrétariat, véritable bureau de placement honnête et gratuit, que se donnent les adresses et les renseignements pour placer des servantes ou trouver de l'ouvrage dans les ateliers.

» C'est encore au Secrétariat que doivent se répartir entre les patronnes les courses à faire pour les enquêtes.

» C'est là aussi que se fait la distribution, entre les dames, des lettres à écrire pour les réconciliations avec les familles, ou pour hâter les formalités d'un mariage qui régularise la situation d'une mère de famille et de ses enfants.

» Là se délivrent des bons de nourriture, quand les ressources nous le permettent : ils représentent le secours immédiat.

» C'est là encore que nous distribuons les vêtements qui nous sont offerts ; grâce à ces dons, nos femmes peuvent endurer les rigueurs de l'hiver, et elles se trouvent pourvues d'une mise décente, qui leur permet d'aller solliciter du travail sans risque de causer effroi ou répulsion.

» 2,195 femmes se sont présentées cette année au Secrétariat pour solliciter un premier secours.

» 208 ont continué de venir écouter nos conseils. — Celles-là ont pu être soutenues.

» 11,939 jetons et bons de nourriture ont été distribués.

» 1,129 francs ont servi à dégager des objets du Mont-de-Piété, — à payer des loyers, — à acheter des outils.

» 788 pièces de vêtements et chaussures ont soulagé bien des misères.

» 10 femmes âgées ont été placées par nos soins, soit aux Incurables, à la Salpêtrière, ou à Villers-Cotterets.

» Elles ne manquent jamais, quand elles nous écrivent pour nous envoyer des souhaits, *un peu intéressés* il est vrai, de dater leurs lettres : *du Château de Villers-Cotterets.*

(1) 28, place Dauphine.

» Vous le voyez, la nature humaine ne vit pas simplement de pain, — il lui faut à tout âge un peu d'illusion.

» Après avoir parlé du Secrétariat, nous arrivons aux services de l'Asile.

» Ici les faits se précisent : — un choix a été nécessaire pour rendre cette hospitalité profitable.

» C'est à l'Asile que nous espérons réaliser les sauvetages ébauchés dans nos visites à la Prison et continués au Secrétariat par le léger secours accordé.

» Des enfants privés momentanément de leurs mères y sont recueillis pour leur éviter le passage provisoire aux Enfants assistés.

» Des filles-mères, des femmes abandonnées y viennent sevrer leurs bébés et y passer le temps nécessaire pour trouver la nourrice indispensable au nouveau-né; elles y restent ensuite pour retrouver au moins en partie leur santé première dans une atmosphère calme et un milieu bienveillant.

» Déchargées du fardeau qui les accablait, elles peuvent reprendre leur place dans la vie générale, par le travail, s'il leur reste du cœur et un peu de dignité.

» Je ne parlerai pas des finances, c'est un service spécial dont est chargé le trésorier.

» Les Asiles ont fourni cette année 1,623 journées (nourriture et coucher) à des femmes et à des fillettes. Je ne compte pas dans ce nombre les bébés au sein, ou au biberon, qui pourtant seraient peut-être morts faute de cet abri ou de ces secours.

» Nous les avons vêtus. — M^{me} Berthenet-Wallart et M^{me} Rey, toutes deux institutrices à Auteuil, sont les généreuses pourvoyeuses du vestiaire de l'Asile. Les élèves de leurs institutions apprennent, sous la direction de ces maîtresses excellentes, les principes de la solidarité; elles confectionnent les layettes, et consacrent une partie de leurs petites bourses à aider nos femmes malheureuses.

» Plusieurs de nos dames patronnesses alimentent aussi ce vestiaire.

» Cette année a fourni 552 journées de plus que l'année dernière.

» L'exercice de 1885 accusait 1,322 journées, mais pour quatorze mois; il faut réduire ce chiffre à 1,071 pour l'année entière.

» En parlant de l'Asile, remercions M. Liot, maire de Boulogne, qui s'y intéresse tout spécialement, et M. le D^r Bernard Salles, qui nous donne gratuitement ses conseils et ses soins toutes les fois que nous le sollicitons.

» N'oublions pas non plus les dames directrices des écoles maternelles et communales, qui sont tout à fait touchantes par leurs soins envers les enfants que nous leur avons confiés.

» L'OEuvre commence à recueillir le fruit de votre persévérance.

» Le ministère de l'intérieur nous a prouvé sa confiance par l'invitation au Congrès pénitentiaire de Rome.

» La préfecture de la Seine nous a appuyés chaleureusement, lors de notre demande de reconnaissance d'utilité publique, auprès du conseil d'État, qui, à son tour, a fait un rapport favorable.

» Le ministère de la justice, dans la personne de M. Jacquin, directeur aux grâces, nous a permis de sécher bien des larmes, en diminuant la durée des peines ou en accordant, avant le terme, des libérations définitives.

» Nous avons eu de ce chef onze grâces à enregistrer.

» MM. Brunet et Payelle nous ont aidés de leurs conseils et nous ont facilité des entrevues auprès de leurs directeurs.

» La préfecture de police, dans plusieurs circonstances, est venue à notre aide.

» Elle nous a permis de prendre sous notre protection des malheureuses qui n'avaient pas le droit de séjourner à Paris, et de les garder le temps nécessaire pour leur procurer une place, ou du travail, dans une ville de province qui ne leur serait pas inconnue.

» Des personnes généreuses ont répondu à nos appels.

» M. le comte de Beaufort, fondateur et président de la Société de secours aux mutilés, a offert une jambe de bois articulée à une fillette de 16 ans amputée d'une jambe depuis l'âge de 18 mois.

» Cette pauvre enfant, recueillie deux mois à l'Asile, s'écriait dans sa joie d'un aussi précieux cadeau :

» — Maintenant j'ai mes deux jambes !

» Merci, au nom de la Société, à M. le comte de Beaufort.

» Notre OEuvre, aussi, soigne des mutilés... mais les mutilations d'ordre moral veulent d'autres remèdes. Il ne s'agit plus

alors de remplacer un membre amputé par une machine artificielle : il faut que l'être lui-même se transforme.

» N'oublions pas dans le nombre des personnes qui nous viennent en aide :

» M. Durlin, directeur de la prison de Saint-Lazare, et les religieuses qui soignent les prisonnières. Ensemble, nous sommes à la recherche du bien à réaliser.

» Un homme bienveillant autant qu'intelligent, M. Paul Christmann, a offert 100 cartes de son gymnase nautique, espérant agir sur le moral en soignant le physique.

» M^{me} Loiseau, de Billancourt, s'est attachée à une fillette recueillie à l'Asile. Elle l'a prise sous sa protection, l'a placée dans un orphelinat et l'y maintiendra jusqu'à l'heure de l'apprentissage.

» La Société paternelle des fleurs et des plumes s'intéresse au sort de nos jeunes protégées ; elle les prend sous sa direction, les place et leur fait apprendre un métier.

» N'oublions pas de noter la subvention du ministère de l'intérieur.

» Celle du Conseil général et celle du Conseil municipal. MM. les conseillers ont continué de nous inscrire à leurs budgets ; nous les prions de vouloir bien examiner nos travaux et de nous venir en aide le plus possible.

» Les magistrats nous admettent toujours à la répartition des collectes des assises.

» Nous avons eu cette année la bonne fortune de quêter au Salon. Nous remercions les dames qui ont prêté leur concours pour la quête.

» Les chemins de fer continuent de nous accorder des réductions de demi-places. Ce qui facilite le retour de l'enfant prodigue au pays natal et nous permet de rendre à la province les pauvres filles qui l'avaient désertée pour venir à Paris.

» Enregistrons encore des adhésions nouvelles dont nous sommes justement fiers.

» Nous inscrivons avec joie dans notre bulletin, le nom de M. Ernest Legouvé. Dans une lettre charmante, il s'excuse de ne pouvoir nous prêter son concours actif. Il prend à témoin, pour adoucir ce refus, son acte de naissance.

» Nous ne pouvons que nous incliner, en exprimant à M. Legouvé nos regrets les plus vifs.

» M. Renan nous écrit cette phrase consolante :

« Que nul plus que dans l'OEuvre des libérées de Saint-Lazare n'est dans le chemin de la vérité, faisant le bien sans esprit » de parti, respectant la liberté individuelle par la tolérance la plus grande des idées et des principes de chacun. »

» M. le marquis de Cherville a exprimé sur la pitié et sur l'indulgence des sentiments en union si complète avec les nôtres que nous l'avons prié de faire partie de notre Société ; il y a consenti avec des paroles charmantes et bien encourageantes.

» M. Jules Claretie a consacré à notre OEuvre les deux tiers de la chronique du 23 juillet 1885 dans le journal *le Temps*. L'article a pour titre : *De Saint-Lazare à la Morgue*. Ce titre est tout un drame. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner le rapport en entier, et nous engageons nos lecteurs à le lire ; ils verront que l'œuvre de M^{me} de Grandpré a grandi et que, sous l'impulsion de sa nouvelle direction, elle a étendu encore son action bienfaisante.

En 1885 les recettes se sont élevées à 15,290 fr. 59 c., y compris les subventions se montant à 3,500 francs.

Les dépenses ont été de 10,231 fr. 85 c.

Le solde créditeur au 31 décembre 1885 était donc de 5,058 fr. 74 c.

ÉTRANGER

Pénitencier d'Elmira, à New-York (États-Unis).

Il nous semble intéressant de réunir ci-dessous les renseignements et les appréciations contradictoires que nous fournissent quelques publications étrangères sur l'établissement d'Elmira et le système de l'emprisonnement variable dit : « *Indeterminate system.* »

I. — Nous extrayons du « *Reformatory and Refuge Journal* » de septembre 1885.

Le seul objet du Reformatory est de réformer. En conséquence la loi de New-York établit que tout homme de 16 à 30 ans, condamné pour la première fois pour un délit emportant emprisonnement dans la prison d'État, peut, à la volonté du juge, être envoyé à Elmira pour un temps n'excédant pas le maximum de la peine édicté par la loi pour le délit qu'il a commis. Ce maximum varie de deux ans et demi à la prison perpétuelle. Il est laissé à la discrétion des directeurs (*managers*) d'élargir le prisonnier quand ils le considèrent comme réformé et qu'il peut être rendu à la société avec sécurité. Quelle est la preuve ou quel est le critérium de réforme ? On considère qu'il peut être élargi avec sécurité quand 1° il a eu la note : « parfait » pendant un certain temps ; 2° il a gagné la confiance de son chef et du directeur ; 3° il a appris un métier par lequel il puisse gagner honnêtement et régulièrement sa vie et 4° quand on a pu lui assurer une place où il puisse se suffire à lui-même. Les notes sont données pour l'instruction, l'industrie, la conduite : le maximum pour chaque est la note 3, de telle sorte que le maximum total pour le mois est de 9. Quand un prisonnier a obtenu la note 9 pendant six mois il peut être avancé d'une classe. Mais bien évidemment on comprend qu'il est très pos-

sible qu'un individu suive parfaitement toutes les règles de discipline et ait de bonnes notes sans changer de caractère ; aussi le prisonnier doit en outre gagner la confiance de ses chefs et de ses maîtres. Le directeur, avec une expérience de toute sa vie, portant sur 40,000 prisonniers peut juger sûrement des dispositions d'esprit réelles d'un homme.

En arrivant au Reformatory, le prisonnier est interrogé par le directeur sur ses parents, sa vie passée, et tous autres renseignements nécessaires pour établir son histoire. Il est alors placé dans la seconde classe intermédiaire. Il porte des vêtements noirs et a certains avantages : il a des draps sur son matelas ; des pantoufles (ce qui est un grand luxe), une chaise dans sa cellule, le droit de prendre des livres dans la bibliothèque, le gaz dans sa cellule et une tenue du dimanche. S'il se conduit bien et a la note « parfaite » pendant six mois, il peut être élevé à la première classe ; là il porte un vêtement bleu cavalerie, prend ses repas dans la salle à manger avec permission de causer ; a du thé et du café ; il a un lit, peut écrire une fois par semaine à ses amis (sous contrôle bien entendu) et peut être nommé aux postes de confiance comme gardien ou moniteur. Quand il s'est bien conduit pendant six mois dans la première classe, il peut être mis en liberté sur parole, pourvu qu'une position lui ait été assurée. Quand il a été en liberté sur parole pendant six mois, pendant lesquels il a fait des rapports mensuels au directeur, il peut être mis en liberté définitive. Pendant qu'il est en liberté sur parole il peut être repris par le Reformatory pour y subir son maximum de peine. D'un autre côté si, pendant cette période, il se trouve sans ouvrage ou malade, il peut rentrer au Reformatory jusqu'à ce qu'il puisse trouver une place.

Mais dans la seconde classe le prisonnier peut descendre au lieu de monter ; il peut être placé dans la troisième classe où il porte un habit rouge, n'a pas de gaz, pas de thé, pas de café, pas de draps, pas de meubles dans sa cellule, porte les cheveux coupés et a, pour aller à son travail et en venir, des entraves aux pieds.

L'institution d'Elmira, sous son énergique directeur M. Brockway, a déjà un passé qui doit attirer l'attention publique, après un essai de plus de huit ans. Le docteur Wayland dit justement : « C'est un fait significatif que les criminels de New-York, s'ils

sont ce qu'on peut appeler des criminels d'accident, s'ils sont tombés dans le crime mais désirent en sortir, préférèrent et demandent d'être envoyés à Elmira. » De plus, tandis que les autres prisons de l'État de New-York indiquent comme étant de 20 0/0 le nombre de leurs prisonniers réformés par la discipline, le *Reformatory* d'Elmira déclare que de tous les prisonniers mis en liberté sur parole depuis son ouverture en 1876, 80 0/0 sont probablement réformés, et de ceux mis en liberté sur parole pendant l'année dernière (1884) 85 0/0.

II. — Le rapport de M. Brockway, directeur d'Elmira, au Conseil d'administration (Board of managers) de cet établissement, pour 1885, contient les lignes suivantes :

Elmira, 30 septembre 1885.

La population du *Reformatory* est de 667, au lieu de 580 l'année dernière : c'est un accroissement de 19 0/0 sur 1884, et de 50 0/0 sur 1879, année où les effets de la loi de 1877 ont commencé à être pleinement ressentis.

Il faut remarquer que cet accroissement de population n'indique pas un accroissement dans la criminalité, mais plutôt que notre système est mieux connu et plus en faveur de telle sorte qu'un plus grand nombre de condamnés nous sont envoyés...

L'an dernier l'existence du *Reformatory* a été mise en danger par l'encombrement ; mais la prompte décision de la législature pour la construction de nouveaux locaux nous affranchit de ce danger. Cette année nous sommes encore dans l'embarras, par suite de l'incertitude où nous sommes de pouvoir employer nos pensionnaires, par suite des récentes lois prohibitives, et de la prochaine expiration de nos marchés. Sur les 670 prisonniers, 349 seulement ont un travail utile ; des 324 qui restent quelques-uns sont employés au service et aux besognes intérieurs de l'établissement, mais 200 au moins sont sans ouvrage ou du moins sans ouvrage régulier.

L'intérêt pécuniaire et moral qui s'attache pour le *Reformatory* et pour les autres prisons de l'État à la question du travail des prisons amènera, nous l'espérons, cette année l'action efficace du gouvernement.

III. — Nous lisons dans le Bulletin de la « Howard Association » d'octobre 1885 :

« Il y a eu une correspondance considérable entre notre association et quelques personnes influentes d'Amérique au sujet du système d'emprisonnement variable (*indeterminate sentences*) tel qu'il est mis en pratique à Elmira.

Elle nous a amené à appeler l'attention sur les points suivants :

1° Le système américain (Elmira) d'emprisonnement variable ne s'applique pas à ceux qui en auraient le plus besoin (les criminels d'habitude), mais, au contraire, à ceux qui en ont le moins besoin, c'est-à-dire les hommes de 16 à 30 ans qui sont mis en prison pour la première fois ;

2° A Elmira les prisonniers comprennent les meurtriers et d'autres grands criminels, la durée maxima de cinq ans (pouvant être réduite par la bonne conduite du prisonnier, à la moitié de ce temps et même plus) est très insuffisante du moins pour quelques-uns de ces criminels, surtout sous le régime de vie en commun et comparativement agréable suivi à Elmira.

3° Les prisonniers d'Elmira éditent un journal, publié dans la prison tous les dimanches matin ; ils ont le libre usage des journaux et d'une grande bibliothèque composée principalement des romans d'Eugène Sue, Dumas, Braddon, Ouida, Bulwer, etc. ; ils ont des fêtes musicales, ils reçoivent des lectures et leçons des professeurs des collèges environnants ; ils consacrent beaucoup de temps à des travaux comme le dessin artistique ou le modelage.

La « Howard association » doit déclarer que ces indulgences et d'autres semblables peuvent donner au crime un dangereux et coupable attrait pour les êtres vicieux et pauvres restés au sein de la société, et sont de nature à empêcher sérieusement les progrès dans d'autres pays du système d'emprisonnement variable et à faire naître contre cette réforme, si désirable, si elle est sagement réglementée, des préjugés qui ne viendraient que de l'application pervertie et en partie faussée qui en est faite à Elmira. Le docteur Wayland, écrivain américain éminent sur les questions sociales qui admire le « seul objet » d'Elmira, la réforme des « individus », remarque encore que « c'est un fait significatif que les criminels de New-York préfèrent et demandent d'être envoyés à Elmira ». Cela est en effet très significatif et montre qu'une prison qui est seulement réformatrice, peut produire plus de crime en gros qu'elle n'en guérit en détail.

Le premier but à assurer est la sûreté de la société en général, la diminution de la criminalité dans la majorité restée dans la société. Un régime de prison qui est calculé pour faire défaut sur ce point, peut être en dépit de certains mérites et d'excellents administrateurs, radicalement malsain.

4° En 1884 l'ambassadeur des États-Unis en Angleterre a transmis au comité de la Howard Association une invitation à préparer un programme général pour une conférence nationale relativement aux institutions de bienfaisance, aux prisons, etc., devant être tenue à Saint-Louis. »

Dans sa réponse à cette invitation (1885) on lit : « Mais établir dans les prisons (comme cela existe spécialement dans beaucoup de prisons américaines) une continuelle et joyeuse compagnie de gueux nourris, vêtus, chauffés, ayant des livres, de la musique, des journaux, un confort supérieur en qualité et quantité à celui que pourrait acquérir un homme pauvre et honnête dans la société, suivre cette voie c'est inviter au crime et induire au mal. »

Henri DA.

REVUE PÉNITENTIAIRE

Sommaire. — 1° Psychologie comparée du délinquant. — 2° Les prisons du Delaware. — 3° Une dame directrice de Prison. — 4° Circulaire du directeur général des Prisons d'Espagne. — 5° Nécrologie: M. Modderman. — 6° Informations diverses.

I

Psychologie comparée du délinquant.

Je ne traiterai point ce sujet à fond; le temps, la santé et les données me font défaut; je ne ferai que rappeler là-dessus, à l'attention de la *Société générale des Prisons*, quelques idées, dans le cas où son jugement élevé croirait utile et possible de provoquer, au moyen du *Bulletin*, une œuvre, qui a besoin du concours de tous les hommes éclairés qui se consacrent à l'étude des délinquants dans tous les pays. Quelques faits qui semblent bien prouvés, m'avaient inclinée à considérer la *Psychologie comparée du délinquant* comme indispensable pour la science pénitentiaire, et la lecture du travail de M. H. Ferri (1), *Les remords chez les coupables*, est une preuve en faveur de cette opinion.

Aux Congrès internationaux, il se trouve des hommes de toutes les parties du monde, qui déterminent et arrêtent des conclusions, prenant l'identité du délinquant de tous les pays pour base, avec la tendance logique à rendre uniformes les lois pénales et les systèmes pénitentiaires.

Jusqu'à quel point peut être certain ce point de départ? Il serait bon de le rechercher.

D'abord, et *a priori*, l'on comprend les plus grandes divergences de l'anormal et du désordonné. La vérité est une, iden-

(1) Inséré dans le n° 1 du *Bulletin* du mois de janvier 1886.